

Procès-verbal de l'Assemblée des délégué·e·s

Mercredi 5 novembre 2025 à 17h30

L'Atelier, Place Notre-Dame 16, Fribourg

Liste des présences en annexe

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée du 4 juin 2025 (annexé)
3. Informations du Comité de direction
4. Octroi d'un prêt postposé de CHF 200'000.- à la Fondation Equilibre et Nuithonie (annexe : message)
5. Budget 2026 (annexes : budget et messages)
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Votes
6. Informations diverses
 - a. Fondation Equilibre et Nuithonie
 - b. Casino de Fribourg
7. Divers

La Présidente ouvre la séance en remerciant la Ville de Fribourg pour l'accueil et l'apéritif qui suivra l'assemblée. Elle salue également la présence de la Fondation Equilibre et Nuithonie et du Directeur du Casino de Fribourg.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 4 juin 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée du 4 juin 2025 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Informations du Comité de Direction

a. Gouvernance culturelle régionale : état des lieux

Les informations suivantes sur le projet de réforme de la gouvernance culturelle régionale sont transmises :

- Suite à l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2021, de la nouvelle loi sur les agglomérations, l'Agglomération de Fribourg est appelée à se dissoudre. Une nouvelle association de communes est en cours de conception afin d'assurer les tâches de promotion culturelle régionale. Dans un objectif de simplification du paysage institutionnel, les missions de Coriolis Infrastructures devraient également lui être transférées.

- Cette future « région culturelle » permettra aux communes d'adhérer selon un modèle modulaire : une contribution de base de CHF 5.- par habitant, complétée par des modules facultatifs (entre CHF 10.- et CHF 25.- par habitant), chacun assorti de prestations spécifiques. La contribution maximale est de CHF 67,50 par hab.
- Le projet a été mis en consultation auprès des communes jusqu'en août 2025. Les dix communes de l'Agglomération ont exprimé leur volonté de maintenir leur niveau d'engagement actuel, tandis qu'une dizaine d'autres communes ont manifesté leur intérêt à rejoindre la future structure. Les statuts ont été adaptés en conséquence et seront soumis aux communes. Une séance d'information à destination des milieux culturels est également prévue.
- Les statuts seront d'abord validés en conférence régionale par des représentant·e·s des conseils communaux, puis soumis à l'approbation des législatifs des communes concernées. L'entrée en vigueur de la nouvelle association est prévue au 1er janvier 2027.
- Plusieurs points restent à clarifier, notamment la période transitoire entre le 1er juillet 2026 (dissolution de l'Agglomération de Fribourg) et le 1er janvier 2027 (entrée en fonction de la nouvelle structure).

b. Dates des séances 2026

Les séances de l'Assemblée des délégué·e·s de Coriolis Infrastructures se tiendront aux dates suivantes :

- 27 mai 2026 à 17h30 ;
- 11 novembre 2026 à 17h30.

Dans l'intervalle, la nouvelle législature sera mise en place et les organes devront être renouvelés.

4. Octroi d'un prêt postposé de CHF 200'000.- à la Fondation Equilibre Nuithonie

Annexe : message et rapport de la Commission financière

a. Présentation

Un message exposant la situation est joint aux documents de séance ainsi qu'au présent procès-verbal.

La Fondation a alerté Coriolis Infrastructures à plusieurs reprises sur la dégradation de sa situation financière, liée notamment à la procédure en cours concernant le remboursement des indemnités COVID-19 et au départ anticipé de son ancienne direction.

En septembre dernier, elle a soumis au Comité de direction une demande de prêt postposé de CHF 200'000.-, exigé par sa fiduciaire afin d'éviter une situation de surendettement. Le Comité a approuvé le principe de ce prêt, le jugeant nécessaire et pertinent. Toutefois, la compétence pour statuer sur un montant supérieur à CHF 100'000.- relève de l'Assemblée des délégué·e·s.

La procédure relative au remboursement des indemnités COVID-19 est toujours en cours. L'État de Fribourg réclame un montant de CHF 322'780.-, contesté par la Fondation. Selon l'issue de la procédure et l'évolution de la situation financière de la Fondation, tout ou partie du prêt postposé pourrait être remboursé.

b. Préavis de la Commission financière

La Commission financière a été sollicitée à propos de la question du prêt postposé.

M. Philippe Chassot, rapporteur de la Commission financière, lit le rapport de la commission.

Décision

La Commission financière préavise favorablement l'octroi d'un **prêt postposé de CHF 200'000.-** à la Fondation Equilibre et Nuithonie et invite l'assemblée des délégué·e·s à l'accepter.

c. Vote

Récusé-e-s : Mme Suat Ayan Janse van Vuuren et M. François Grangier, membres du Conseil de fondation de la Fondation Equilibre et Nuithonie

Décision

Par 14 voix et une abstention, l'Assemblée des délégué-e-s accepte l'octroi d'un prêt postposé de CHF 200'000.- à la Fondation Équilibre et Nuithonie.

5. Budget 2026

Annexes : budget 2026, messages et rapport de la Commission financière

d. Présentation

Budget de résultat 2026

Le budget de résultat 2026 est présenté. Les points suivants sont précisés :

Produits

- Les travaux de rénovation et entretien des théâtres d'Equilibre et de Nuithonie sont financés grâce à un prélèvement sur la réserve rénovation et entretien, pour un montant de CHF 101'500.- qui vient donc s'inscrire en recettes (cf. explication ci-dessus).
- La participation des communes pour 2026 est de CHF 32,50 par habitant, à savoir un montant total de CHF 2'070'282,50, pour une population totale de 63'701 personnes au 31 décembre 2024.
- L'apport 2026 du Casino a été budgété à CHF 800'000.-. Ce chiffre a été estimé sur la base des versements reçus du Casino en 2025 et après discussion avec la Direction du Casino.

Le total des recettes s'élève ainsi à **CHF 2'971'782,50**.

Charges

- Les « **mandats administratifs et divers** » comprennent le mandat donné à l'Agglomération pour la gestion administrative et financière de l'association, à savoir l'équivalent d'un 0.8 EPT, et cela pour une année entière, pour un montant de **CHF 105'000.-**.
A cela s'ajoute un montant de **CHF 50'000.-** permettant d'accompagner la mise en place de la gouvernance culturelle régionale, respectivement les changements institutionnels à venir, en lien avec la vraisemblable fin de l'Agglomération au 30 juin 2026.
Dans ce contexte, le projet de « région culturelle », porté par le Comité de pilotage pour la gouvernance culturelle régionale, présidé par la Préfète et Présidente de Coriolis, vise une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2027. Sa concrétisation nécessitera des ressources tout au long de 2026 afin d'assurer les différentes étapes de transition, qui pourraient prendre la forme d'une augmentation de taux d'activité ou d'un mandat externe d'accompagnement.
- La rubrique « **Frais administratifs** » est maintenue et légèrement réduite à CHF 10'000.-.
- Dans la mesure où MCH2 n'autorise pas la constitution de réserve, il n'est plus prévu par le budget d'alimenter la **Réserve rénovation et entretien**.
- La prise en charge des **frais de maintenance courante** de la Fondation Equilibre et Nuithonie (FEN) se monte annuellement à CHF 45'000.- (à savoir un forfait de CHF 15'000.- pour Nuithonie et de CHF 30'000.- pour Equilibre).
- **Rénovation infrastructures Nuithonie & rénovation infrastructures Equilibre** sont deux nouvelles rubriques pour comptabiliser les travaux d'entretien courant des deux théâtres. Ces frais d'entretien étaient jusqu'à ce jour comptabilisés au budget d'investissement, sous la rubrique « 3229.3612.02 Rénovation infrastructures : Nuithonie + Equilibre » et la rubrique était compensée par une diminution de la réserve. MCH2 commande que l'on passe ces frais de rénovation en charges et qu'on procède par compensation avec une rubrique de recettes provenant d'un prélèvement à la réserve du montant nécessaire à couvrir les coûts. Nous avons rectifié ces écritures comptables pour qu'elles soient conformes aux exigences de MCH2.
Coriolis Infrastructure alloue deux subventions par la réserve « rénovation et entretien », pour un total de CHF 101'500.-, dont le détail est le suivant :

Nuithonie

1. Remplacement d'un store toile – bureau comptabilité	CHF	1'000.00
2. Révision des moteurs des monoblocs – Petite Salle et local « décors »	CHF	4'500.00
3. Remplacement automate ventilation – Petite Salle	CHF	7'000.00
Total Nuithonie	CHF	12'500.00

Equilibre

1. Gestion bâtiment : remplacement de 2 postes de supervision	CHF	30'000.00
2. Installations sanitaires : By – pass + alarme compresseur	CHF	6'000.00
3. Remplacement éclairage par LED	CHF	25'000.00
4. Installations électriques : Remise en état suite contrôle OIBT	CHF	4'000.00
5. Réglage portes de communication	CHF	5'000.00
6. Installations sanitaires : Pompe. Chaud gastro V12	CHF	3'500.00
7. Installations sanitaires : Vanne 3.2 moteur aspiration	CHF	1'900.00
8. Chauffage : Platine carrier, remplacement	CHF	3'800.00
9. Divers et imprévus	CHF	9'800.00
Total Equilibre	CHF	89'000.00

- La subvention à la FEN (« **frais d'exploitation Fondation E-N** ») s'élève à CHF 2'200'000.-, soit le même montant qu'en 2025, et la participation au **renouvellement de l'équipement de la FEN** à CHF 70'000.-.
- Les **autres participations aux infrastructures** se montent à CHF 250'000.-. Ce montant permet à Coriolis de justifier auprès de la CFMJ une partie de l'apport du Casino, montant jusqu'alors justifié en partie par des remboursements bancaires. En 2025, les prévisions de l'apport du Casino n'étant pas très bonnes, le Comité a limité les dépenses de cette rubrique et a octroyé un peu plus de CHF 104'000.- aux associations et fondations culturelles à ce jour. Le montant 2026 est réduit par rapport au budget 2025, dans la même logique.
- Un montant total de CHF 30'000.- est prévu pour **CULTURE2030 – politique culturelle et projets lités** conformément aux buts de Coriolis Infrastructures (Art. 2 al. 2 let. c des statuts), destinés aux réflexions sur la gouvernance culturelle, au projet « Confluences » ou encore à la mise en œuvre d'autres projets liés à CULTURE2030.
- En complément de la précédente rubrique, une subvention de CHF 30'000.- est budgétée pour **CULTURE2030 – subvention plateforme In Situ**, pour leurs frais de fonctionnement 2026. L'association In Situ répond à la proposition N°5 du rapport des assises de la culture : valoriser et communiquer l'offre culturelle.
- Une rubrique « Amortissements subventions d'investissement » est créée, en lien avec le budget d'investissement et les propositions faites dans le « Message concernant la nouvelle centrale ventilation et chauffage de la salle Mummenschanz » (voir budget d'investissements). La subvention qui fait l'objet du message en question sera activée et amortie de la même manière que la commune amortira son investissement, à savoir à 3% – cette façon de faire est conforme MCH2. Cette rubrique sera donc alimentée dans les prochains budgets. Notons que l'on crée également deux nouvelles rubriques au bilan dans ce contexte :
 - o à l'actif, *subventions versées*, et
 - o au passif, *engagements financiers à moyen et long terme* s'agissant du recours à l'emprunt.
- Enfin, au budget 2026, on prévoit un montant de CHF 8'000.- sous la rubrique **Charges d'intérêts (sur emprunts)**, qui équivaut à la charge d'intérêt estimée permettant le financement de la première part de 800'000.- qui sera demandée en 2026 par la Commune de Villars-sur-Glâne (hypothèse : emprunt à 2% sur 6 mois).

Le total des charges s'élève ainsi à **CHF 2'969'500.-**.

Résultat

Le budget de résultat proposé présente un résultat positif de CHF 2'282,50.

Discussions

Mme Fabienne Ménétreay, déléguée de la Ville de Fribourg, s'interroge sur l'absence de mention d'un remboursement du prêt postposé dans le budget. La Présidente précise que les mouvements comptables liés à ce prêt devraient figurer uniquement au bilan. Elle indique également que le Comité attendra la décision du Tribunal cantonal avant de définir les modalités de remboursement.

Budget d'investissement 2026

Les frais de rénovation et entretien usuels des bâtiments d'Equilibre et de Nuithonie ne figurent plus au budget d'investissement car ils sont désormais considérés comme de simples subventions aux communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne.

Toutefois, la Commune de Villars-sur-Glâne a déposé une demande d'envergure, dépassant le cadre habituel des travaux de rénovation et d'entretien et relevant cette fois d'un véritable investissement.

Ce projet fait l'objet d'un message distinct, pour un total de CHF 1'600'000.-.

Dans le plan d'entretien 2025-2035, la création d'une nouvelle centrale pour la ventilation, le chauffage et la climatisation de la salle Mummenschanz estimée à CHF 1'200'000.- était prévue pour 2028 (travaux estimés sur la base du *Rapport d'état et optimisation des installations techniques chauffage, ventilation, MCR* du bureau Chammartin & Spicher SA du 18 novembre 2021). Il s'agit de créer de nouveaux locaux permettant d'accueillir les installations ainsi que d'acquérir de nouvelles installations techniques, le chauffage actuel ne pouvant pas être simplement remplacé, car il n'est plus conforme aux normes en vigueur aujourd'hui.

L'appareil en question a récemment montré des signes de faiblesses, ce qui a incité la Commune de Villars-sur-Glâne à anticiper la planification de remplacement. Elle a fait faire une étude de faisabilité par le bureau d'architectes Lateltin Monnerat SA, afin de planifier et de préciser les coûts de l'implantation des nouveaux locaux techniques. L'étude met en évidence une variante qui prévoit l'implantation au nord de la salle Mummenschanz, où le chauffage serait remplacé par une nouvelle centrale pour la ventilation, le chauffage et la climatisation de la salle. Elle conclut que les travaux à entreprendre seraient planifiés sur 2 ans, pour un total d'environ CHF 1'600'000.- estimation des coûts à +/- 25 %.

Le Conseil communal de Villars-sur-Glâne a validé la variante d'implantation consistant à construire un volume technique sur deux niveaux contre et à l'arrière de la salle Mummenschanz. Le projet initial prévoyait de faire tenir le volume sur des piliers. Suite à l'intervention de Coriolis Infrastructures et après discussion, une légère modification de la variante permettra de construire au rez-de-chaussée du volume une salle qui pourra être utilisée comme local de stockage pour le théâtre. En effet, il a été porté récemment à l'attention de Coriolis Infrastructures et de la commune de Villars-sur-Glâne que les espaces de stockage de Nuithonie n'étaient pas suffisants et que l'organisation autour de l'espace scénique n'était pas conforme aux normes de protection incendie (stockage dense et compacte sous les estrades - risque d'incendie important).

Les coûts du projet pourraient encore évoluer légèrement dans la mesure où l'estimation de CHF 1'600'000.- (+/- 25%) ne prend pas en compte l'aménagement de l'espace de stockage au rez-de-chaussée.

Financement

Coriolis Infrastructures n'a pas les ressources suffisantes pour couvrir ces dépenses par la fortune, aussi il est proposé de financer cet investissement par l'emprunt.

Notons que, conformément aux statuts, il s'agit d'une subvention octroyée par Coriolis Infrastructures à la Commune de Villars-sur-Glâne pour couvrir le montant total des travaux. Pour être conforme aux principes de MCH2, cette subvention devra donc être activée au bilan de Coriolis Infrastructures et amortie, aux mêmes conditions que celles utilisées par la Commune de Villars-sur-Glâne en lien avec cet investissement.

<u>Investissement net</u>	Montant CHF (TTC)
	1'600'000
 <u>Charges financières</u>	
Les charges financières annuelles de l'investissement se composent ainsi d'un amortissement annuel de 33 ans (3%) et d'un taux d'intérêts moyen sur l'emprunt (2%), soit :	
Amortissement	48'000
Intérêt (tenant compte d'une marge d'autofinancement à zéro) 2%	32'000
Frais financiers	80'000

Les amortissements comptables sont calculés sur la base du coût brut des objets d'investissement et selon le cadre défini par l'annexe A1 de l'OFCo, respectivement selon le modèle « Tableau des immobilisations » fourni par le Service des communes fixant dans le détail l'amortissement de chaque type d'objet.

Discussions

M. Jérémy Stoeckli, délégué de la Ville de Fribourg, s'interroge sur le type de chauffage prévu. Mme Valentina Marthaler, membre du Comité de direction et déléguée de Villars-sur-Glâne, précise qu'il s'agit d'une installation centralisée de type pompe à chaleur réversible, assurant à la fois le chauffage en hiver, le rafraîchissement en été et la ventilation.

Mme Suat Ayan Janse van Vuuren, déléguée de Givisiez, demande si l'emprunt sera repris en 2027 par la nouvelle association de communes en charge de la culture. La Présidente répond que ce sera en effet certainement le cas.

e. Préavis de la commission financière

M. François Grangier, rapporteur de la Commission financière, donne lecture du rapport de la commission, en précisant que celle-ci s'est réunie le 14 octobre 2025.

Décision

La Commission financière préavise favorablement les budgets de fonctionnement et d'investissement 2026 et invite l'Assemblée des délégué·e·s à les approuver tels que présentés.

f. Votes

Madame la Présidente remercie la Commission financière pour son travail, sa pertinence et sa confiance. L'Assemblée n'ayant pas de question, il est procédé au vote.

Décision

Par vote à main levée, l'Assemblée des délégué·e·s approuve à l'unanimité les budgets de fonctionnement et d'investissement 2026 de Coriolis Infrastructures.

6. Informations diverses

a. Fondation Equilibre et Nuithonie

Les représentants de la Fondation Equilibre et Nuithonie présents sont :

- M. Philippe Guex, Président du Conseil de fondation
- M. René Schneuwly, Vice-Président du Conseil de fondation

- M. Laurent de Bourgknecht, Directeur ad interim
- MM. Julien Schmutz et Emmanuel Colliard, responsables de la programmation 26-27

M. Guex remercie Coriolis Infrastructures pour son invitation à s'exprimer. Il présente la stratégie de la Fondation pour la période transitoire suivant le départ du directeur de la Fondation en début d'année. Celle-ci repose sur trois axes :

- la nomination d'un directeur ad interim connaissant le fonctionnement de la fondation ;
- un mandat spécifique pour la programmation 2026–2027 ;
- un Conseil de fondation ayant mobilisé ses compétences professionnelles.

Il remercie également les membres du Conseil de fondation pour leur engagement.

M. de Bourgknecht indique que, malgré un contexte délicat, l'équipe se reconstitue et que la fondation anticipe un taux de remplissage d'environ 95 %.

MM. Schmutz et Colliard présentent les lignes de la programmation à venir. Ils souhaitent maintenir l'orientation actuelle, en privilégiant les compagnies romandes et la création à Nuithonie, ainsi que les accueils internationaux à Équilibre. Ils indiquent être en dialogue avec l'État de Fribourg afin de mettre en place des dispositifs spécifiques de soutien à la création. La collaboration avec les partenaires privilégiés se poursuit, notamment avec le Theater in Freiburg. Un renforcement du bilinguisme dans la programmation est également envisagé.

b. Casino de Fribourg

M. Lecherf, directeur du Casino de Fribourg, indique avoir pris ses fonctions en décembre 2024. Il précise que le Casino a connu une baisse de son chiffre d'affaires, mais qu'une stabilisation, voire une légère augmentation, a été observée depuis le mois de mai.

Le Groupe Barrière se dit satisfait de pouvoir faire bénéficier à Coriolis Infrastructures de la convention et de l'accord relatifs à l'allègement fiscal sollicité annuellement auprès de la Commission fédérale des maisons de jeu.

7. Divers

Il n'y a pas de divers.

La séance est suivie d'une activité culturelle présentée par la Ville de Fribourg et l'association L'Île aux Trésors, ainsi que d'un apéritif offert par la Ville de Fribourg, sincèrement remerciée.

Mme la Présidente clôt l'Assemblée à 18h37.

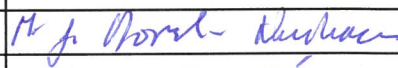
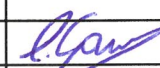
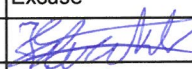
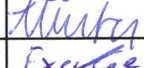
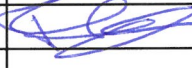
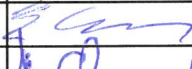
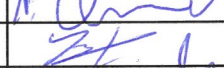
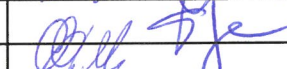
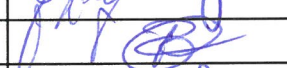
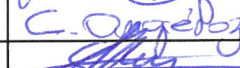
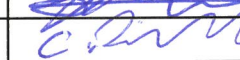
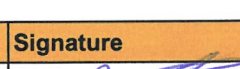

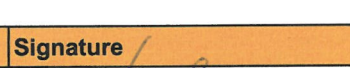
Pour le procès-verbal :


Christine Pittet

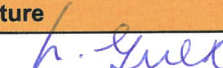
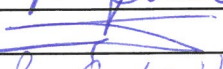
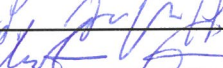

Pièces jointes :

- Liste des présences
- Message relatif au prêt postposé
- Budgets et messages 2026
- Rapports de la Commission financière

Comité de direction			Signature
Madame la Préfète	Lise-Marie Graden	Préfecture	
Monsieur	Simon Schnyder	Givisiez	Excusé
Monsieur	Laurent Dietrich	Fribourg	
Monsieur	Jean-Luc Dumoulin	Matran	
Madame	Alain Lunghi	Corminboeuf	
Madame	Valentina Marthaler	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Alexis Overney	Granges-Paccot	

Assemblée des délégués			Signature
Monsieur	André Baechler	Fribourg	
Madame	Marie-Gertrude Morel	Fribourg	
Monsieur	Thierry Steiert	Fribourg	excusé
Monsieur	Loïc Gauch	Fribourg	
Monsieur	Romain Chesa	Fribourg	
Monsieur	Maxime Barras	Fribourg	Excusé
Monsieur	Jérémie Stoeckli	Fribourg	
Madame	Fabienne Menétray	Fribourg	
Madame	Marie-Hélène Brouchoud	Villars-sur-Glâne	Excusée
Monsieur	François Grangier	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Olivier Carrel	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Frédéric Clément	Villars-sur-Glâne	
Madame	Lucie Monney	Villars-sur-Glâne	Excusée
Monsieur	Edouard Overney	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Philippe Chassot	Granges-Paccot	
Monsieur	Yves Litandi	Granges-Paccot	
Madame	Suat Ayan Janse van Vuuren	Givisiez	
Monsieur	Gilles de Reyff	Givisiez	
Monsieur	Paola Rugo Graber	Corminboeuf	
Madame	Chantal Angéloz	Corminboeuf	
Monsieur	Simon Gabaglio	Matran	
Monsieur	Christophe Pierret	Matran	

Casino de Fribourg			Signature
Monsieur	Cyril Lecherf	Casino	

Invité-e-s et médias			Signature
	GUEX Philippe	FEN	
	Schweitzer Rémi	FEN	
	de Bourghmont L.	FEN	
	Emmanuel Colliard et Julien Schmitt	FEN	

Aux délégué-e-s de Coriolis Infrastructures

Fribourg, le 15 octobre 2025

Message du Comité de direction à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s de Coriolis Infrastructures du 5 novembre 2025, octroyant un prêt postposé de CHF 200'000.- à la Fondation Equilibre et Nuithonie

Durant la pandémie COVID-19, les cantons, en partenariat avec la Confédération, ont mis en place des mesures de soutien pour épauler les associations et fondations culturelles affectées par les annulations, reports ou exploitations réduites de leurs activités. La Fondation Equilibre et Nuithonie (ci-après : la FEN) a, comme la plupart des institutions culturelles, bénéficié de telles mesures.

Ces mesures de soutien devaient remplir différents critères ; dans le cas contraire, ils ont fait l'objet de demandes de remboursement.

Sans entrer dans les détails des montants alloués sur les trois années concernées, 2020, 2021 et 2022, le fait est que l'Etat demande à la FEN le remboursement d'un montant de CHF 322'780.-, estimant que certains des critères d'octroi n'étaient pas respectés.

La FEN conteste l'appréciation faite par l'Etat et considère avoir utilisé les indemnités perçues pour remplir ses obligations conformément aux objectifs recherchés lors de leur octroi. Elle a dès lors pris la décision de former recours contre cette décision, la procédure étant toujours pendante devant le Tribunal cantonal.

Formellement, la demande de remboursement, bien que contestée, doit être considérée comme une dette au niveau comptable. Confrontée à de réelles difficultés financières dues, d'une part, à la procédure qui l'oppose à l'Etat de Fribourg et, d'autre part, au départ anticipé de son ancienne Direction, la FEN requiert de Coriolis un prêt postposé de CHF 200'000.-.

Proposition du Comité de direction

Afin de permettre à la FEN de boucler son exercice 2025, le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué-e-s d'accorder à la Fondation Equilibre et Nuithonie le prêt postposé de CHF 200'000.- demandé. Celui-ci sera inscrit au bilan de l'association.



Au comité de direction de Coriolis Infrastructures

Demande d'un prêt postposé à la Fondation Equilibre et Nuithonie

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les membres du comité,
Mesdames et Messieurs les délégué-e-s,

Lors de sa séance du 14 octobre 2025, la Commission financière a reçu les explications de Madame la Présidente Lise-Marie Graden et de Madame Christine Pittet, gestionnaire du Fonds, dans le cadre de l'examen d'un prêt postposé de CHF 200'000.- en faveur de la Fondation Equilibre et Nuithonie.

La Commission financière constate que les motifs présentés dans le message sont fondés et vérifiés. Elle relève que, selon l'évolution de la situation et les décisions à venir, le prêt pourrait être remboursé en tout ou en partie.

La Commission financière ne formule pas de commentaire supplémentaire et se réfère au document remis aux membres de l'Assemblée.

En conséquence, la Commission financière invite l'Assemblée des délégué-e-s du 5 novembre 2025 à accorder un prêt postposé de CHF 200'000.- à la Fondation Equilibre et Nuithonie.

Pour la Commission financière

MM. Philippe Chassot, François Grangier et Thierry Steiert

BUDGET DE RESULTAT ET D'INVESTISSEMENT 2026

à adopter par l'Assemblée des délégué·e·s du 5.11.2025

BUDGET DE RESULTAT 2026

Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges						
0110.3000.00	Jetons de présence	15 000,00		15 000,00		13 770,00	
0220.3130.02	Mandats administratifs et divers	155 000,00		105 000,00		94 106,00	
0220.3131.00	Frais administratifs	10 000,00		12 000,00		3 453,70	
0220.3134.00	ECAB - assurance bâtiment	55 000,00		55 000,00		55 795,95	
3229.3511.00	Attribution à la Réserve rénovation et entretien	0,00		60 000,00		0,00	
3229.3612.01	Entretien des infrastructures E-N	45 000,00		45 000,00		52 306,10	
3229.3612.03	Diminution Actif transitoire - Rbt Prêt Mummenschanz	0,00		0,00		0,00	
3229.3612.04	Rénovation infrastructures: Nuithonie	12 500,00					
3229.3612.05	Rénovation infrastructures: Equilibre	89 000,00					
3229.3636.00	Frais d'exploitation Fondation E-N	2 200 000,00		2 200 000,00		2 085 000,00	
3229.3636.01	Renouvellement équipement Fondation E-N	70 000,00		70 000,00		70 000,00	
3229.3636.02	Autres participations invest. Infrastructures	250 000,00		415 000,00		450 228,00	
3229.3636.03	CULTURE2030 - politique culturelle et projets liés	30 000,00		30 000,00		26 972,15	
3229.3636.04	CULTURE2030 - subvention plateforme In Situ	30 000,00		30 000,00		30 000,00	
3229.3660.02	Amortissements subventions d'investissement	0,00					
9610.3401.00	Charges d'intérêts (sur emprunts)	8 000,00		0,00		0,00	
	Produits						
3229.4511.00	Prélèvement sur réserve rénovation et entretien		101 500,00		0,00		0,00
3229.4612.00	Participation des communes (32.50/hab)		2 070 282,50		2 040 837,50		2 006 682,50
3229.4612.01	Participation de communes tiers		0,00		0,00		0,00
3229.4614.00	Apport du Casino 12,5% PNJ		800 000,00		1 000 000,00		874 000,00
9610.4400.00	Intérêts bancaires						1 178,72
	Totaux	2 969 500,00	2 971 782,50	3 037 000,00	3 040 837,50	2 881 631,90	2 881 861,22
29900,00	Résultat (+ bénéfice / - déficit)	2 282,50		3 837,50		229,32	

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2026

Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges						
3229.3612.02	Rénovation infrastructures: Nuithonie + Equilibre	0,00		145 000,00		123 909,55	
3229.3612.04	Nouvelle centrale ventilation et chauffage - Mumm.	1 600 000,00					
	Produits						
3229.4511.00	Partic. Réserve rénovation et entretien		0,00		145 000,00		123 909,55
	Participation "Fortune" Coriolis		0,00		0,00		0,00
	Totaux	1 600 000,00	0,00	145 000,00	145 000,00	123 909,55	123 909,55
6900/5900	Report au bilan (+ dépenses / - recettes)	-1 600 000,00		0,00		0,00	

Fortune au 1er janvier 2025	606 921,38
Réserve au 1er janvier 2025	599 081,77

Message du Comité de direction à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s de Coriolis Infrastructures du 5 novembre 2025

Budget de résultat et d'investissement 2026

1. Introduction

Conformément à la loi sur les finances communales et à la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures, le budget est désormais composé de deux parties : le budget de résultat et le budget d'investissement (art. 7, let b), al. 1, 1er point des statuts).

2. Budget de résultat 2026

2.1 Préambule

Lors de la séance du 30 septembre 2025, le Comité de direction a décidé de demander aux communes-membres une participation annuelle de CHF 32.50 par habitant. Le montant total de cet apport communal s'élève ainsi à CHF 2'070'282,50, avec les chiffres de la population légale arrêtés au 31 décembre 2024, pour une population totale de 63'701 personnes, à savoir :

- Corminboeuf : 3'029 h.
- Fribourg : 38'896 h.
- Givisiez : 3'433 h.
- Granges-Paccot : 3'983 h.
- Matran : 1'853 h.
- Villars-sur-Glâne : 12'507 h.

2.2 Charges : commentaires essentiels

- Les « **mandats administratifs et divers** » comprennent le mandat donné à l'Agglomération pour la gestion administrative et financière de l'association, à savoir l'équivalent d'un 0.8 EPT, et cela pour une année entière, pour un montant de **CHF 105'000.-**.

A cela s'ajoute un montant de **CHF 50'000.-** permettant d'accompagner la mise en place de la gouvernance culturelle régionale, respectivement les changements institutionnels à venir, en lien avec la vraisemblable fin de l'Agglomération au 30 juin 2026, dans la mesure où l'Association régionale de la Sarine (ARS) reprend ses compétences en matière de projets d'agglomération dès le 1^{er} juillet 2026. Les tâches de promotion culturelle ne seront dès lors plus assumées par aucune structure, ce qui représente un vide institutionnel et organisationnel important. Cette situation devra être anticipée afin de garantir la continuité des soutiens culturels sur le territoire.

Dans ce contexte, le projet de « région culturelle », porté par le Comité de pilotage pour la gouvernance culturelle régionale, présidé par la Préfète et Présidente de Coriolis, vise une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2027. Sa concrétisation nécessitera des ressources tout au long de 2026 afin d'assurer les différentes étapes de transition, qui pourraient prendre la forme d'une augmentation de taux d'activité ou d'un mandat externe d'accompagnement.

- La rubrique « **Frais administratifs** » est maintenue et légèrement réduite à CHF 10'000.-.
- Dans la mesure où MCH2 n'autorise pas la constitution de réserve, il n'est plus prévu par le budget d'alimenter la **Réserve rénovation et entretien**.

- La prise en charge des **frais de maintenance courante** de la Fondation Equilibre et Nuithonie (FEN) se monte annuellement à CHF 45'000.- (à savoir un forfait de CHF 15'000.- pour Nuithonie et de CHF 30'000.- pour Equilibre).
- **Rénovation infrastructures Nuithonie & rénovation infrastructures Equilibre** sont deux nouvelles rubriques pour comptabiliser les travaux d'entretien courant des deux théâtres. Ces frais d'entretien étaient jusqu'à ce jour comptabilisés au budget d'investissement, sous la rubrique « 3229.3612.02 Rénovation infrastructures : Nuithonie + Equilibre » et la rubrique était compensée par une diminution de la réserve. MCH2 commande que l'on passe ces frais de rénovation en charges et qu'on procède par compensation avec une rubrique de recettes provenant d'un prélèvement à la réserve du montant nécessaire à couvrir les coûts. Nous avons rectifié ces écritures comptables pour qu'elles soient conformes aux exigences de MCH2.

Par ailleurs, nous avons choisi, dans une optique de plus de transparence, de séparer les frais d'entretien des deux théâtres en deux rubriques pour traiter de Nuithonie d'une part et d'Equilibre d'autre part, plutôt que de présenter le total – notons que les détails figuraient toujours dans les messages accompagnant les budgets.

Les frais de rénovation en question se basent sur une planification des besoins commune aux deux communes siège, à l'horizon 2036. Ce document, mis en place en 2021, permet aux Services techniques des communes siège, en collaboration avec les administrations des deux théâtres, de planifier les travaux et investissements à réaliser sur les deux infrastructures sur le long terme.

Pour réaliser ces investissements, Coriolis Infrastructure alloue deux subventions, financées par la réserve « rénovation et entretien », pour un total de CHF 101'500.-, dont le détail est le suivant :

Nuithonie

1. Remplacement d'un store toile – bureau comptabilité	CHF	1'000.00
2. Révision des moteurs des monoblocs – Petite Salle et local « décors »	CHF	4'500.00
3. Remplacement automate ventilation – Petite Salle	CHF	7'000.00
Total Nuithonie	CHF	12'500.00

Equilibre

1. Gestion bâtiment : remplacement de 2 postes de supervision	CHF	30'000.00
2. Installations sanitaires : By – pass + alarme compresseur	CHF	6'000.00
3. Remplacement éclairage par LED	CHF	25'000.00
4. Installations électriques : Remise en état suite contrôle OIBT	CHF	4'000.00
5. Réglage portes de communication	CHF	5'000.00
6. Installations sanitaires : Pompe. Chaud gastro V12	CHF	3'500.00
7. Installations sanitaires : Vanne 3.2 moteur aspiration	CHF	1'900.00
8. Chauffage : Platine carrier, remplacement	CHF	3'800.00
9. Divers et imprévus	CHF	9'800.00
Total Equilibre	CHF	89'000.00

- La subvention à la FEN (« **frais d'exploitation Fondation E-N** ») s'élève à CHF 2'200'000.-, soit le même montant qu'en 2025, et la participation au **renouvellement de l'équipement de la FEN** à CHF 70'000.-.
- Les **autres participations aux infrastructures** se montent à CHF 250'000.-. Ce montant permet à Coriolis de justifier auprès de la CFMJ une partie de l'apport du Casino, montant jusqu'alors justifié en partie par des remboursements bancaires. En 2024, environ CHF 450'000.- ont pu être octroyés à des infrastructures culturelles régionales, pour des demandes d'un total d'un peu moins de CHF 640'000.-. En 2025, les prévisions de l'apport du Casino n'étant pas très bonnes, le Comité a limité les dépenses de cette rubrique et a octroyé un peu plus de CHF 104'000.- aux associations

et fondations culturelles à ce jour. Le montant 2026 est réduit par rapport au budget 2025, dans la même logique.

- Un montant total de CHF 30'000.- est prévu pour **CULTURE2030 – politique culturelle et projets lités** conformément aux buts de Coriolis Infrastructures (Art. 2 al. 2 let. c des statuts), destinés aux réflexions sur la gouvernance culturelle, au projet « Confluences » ou encore à la mise en œuvre d'autres projets liés à CULTURE2030.
- En complément de la précédente rubrique, une subvention de CHF 30'000.- est budgétée pour **CULTURE2030 – subvention plateforme In Situ**, pour leurs frais de fonctionnement 2026. L'association In Situ répond à la proposition N°5 du rapport des assises de la culture : valoriser et communiquer l'offre culturelle.
- Une rubrique « Amortissements subventions d'investissement » est créée, en lien avec le budget d'investissement et les propositions faites dans le « Message concernant la nouvelle centrale ventilation et chauffage de la salle Mummenschanz » (voir budget d'investissements).

La subvention qui fait l'objet du message en question sera activée et amortie de la même manière que la commune amortira son investissement, à savoir à 3% – cette façon de faire est conforme MCH2. Cette rubrique sera donc alimentée dans les prochains budgets. Notons que l'on crée également deux nouvelles rubriques au bilan dans ce contexte :

- o à l'actif, *subventions versées*, et
- o au passif, *engagements financiers à moyen et long terme* s'agissant du recours à l'emprunt.

Enfin, au budget 2026, on prévoit un montant de CHF 8000.- sous la rubrique **Charges d'intérêts (sur emprunts)**, qui équivaut à la charge d'intérêt estimée permettant le financement de la première part de 800'000.- qui sera demandée en 2026 par la Commune de Villars-sur-Glâne (hypothèse : emprunt à 2% sur 6 mois).

Le total des charges s'élève ainsi à **CHF 2'969'500.-**.

2.3 Recettes - commentaires

- Les travaux de rénovation et entretien des théâtres d'Equilibre et de Nuithonie sont financés grâce à un prélèvement sur la réserve rénovation et entretien, pour un montant de CHF 101'500.- qui vient donc s'inscrire en recettes (cf. explication ci-dessus).
- La participation des communes pour 2026 est de CHF 32,50 par habitant, à savoir un montant total de CHF 2'070'282,50, pour une population totale de 63'701 personnes au 31 décembre 2024.
- L'apport 2026 du Casino a été budgété à CHF 800'000.-. Ce chiffre a été estimé sur la base des versements reçus du Casino en 2025 et après discussion avec la Direction du Casino.

Le total des recettes s'élève ainsi à **CHF 2'971'782,50**.

Le budget de résultat proposé présente un résultat positif de CHF 2'282,50.

3. Budget d'investissement 2026

Comme décrit au chapitre 2.2, les frais de rénovation et entretien usuels des bâtiments d'Equilibre et de Nuithonie ne figurent plus au budget d'investissement car ils sont désormais considérés comme de simples subventions aux communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne.

Toutefois, la Commune de Villars-sur-Glâne a déposé une demande d'envergure, dépassant le cadre habituel des travaux de rénovation et d'entretien et relevant cette fois d'un véritable investissement.

Ce projet fait l'objet d'un message distinct, pour un total de CHF 1'600'000.-.



4. Proposition du Comité de direction

Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué-e-s de :

- **Accepter le budget de résultat 2026 tel que proposé.**
- **Accepter le budget d'investissement 2026 tel que proposé.**

Annexes :

- *Budget de résultat et d'investissement 2026*
- *Message concernant la nouvelle centrale de ventilation et chauffage de la salle Mummenschanz*

Aux délégué-e-s de Coriolis Infrastructures

Fribourg, le 16 octobre 2025

Message du Comité de direction à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s de Coriolis Infrastructures du 4 novembre 2025, concernant la nouvelle centrale de ventilation et chauffage de la salle Mummenschanz à Nuithonie

Contexte

D'après la procédure mise en place à la suite de l'entrée en vigueur du Mandat de prestations 2022-2024 de la Fondation Equilibre et Nuithonie, les Services techniques des communes siège (Fribourg et Villars-sur-Glâne) planifient les travaux d'entretien et rénovation à réaliser sur les deux infrastructures. Une planification sur 10 ans est mise à jour chaque année.

Dans le plan d'entretien 2025-2035, la création d'une nouvelle centrale pour la ventilation, le chauffage et la climatisation de la salle Mummenschanz estimée à CHF 1'200'000.- était prévue pour 2028 (travaux estimés sur la base du *Rapport d'état et optimisation des installations techniques chauffage, ventilation, MCR* du bureau Chammartin & Spicher SA du 18 novembre 2021). Il s'agit de créer de nouveaux locaux permettant d'accueillir les installations ainsi que d'acquérir de nouvelles installations techniques, le chauffage actuel ne pouvant pas être simplement remplacé, car il n'est plus conforme aux normes en vigueur aujourd'hui.

L'appareil en question a récemment montré des signes de faiblesses, ce qui a incité la Commune de Villars-sur-Glâne à anticiper la planification de remplacement. Elle a fait faire une étude de faisabilité par le bureau d'architectes Lateltin Monnerat SA, afin de planifier et de préciser les coûts de l'implantation des nouveaux locaux techniques. L'étude met en évidence une variante qui prévoit l'implantation au nord de la salle Mummenschanz, où le chauffage serait remplacé par une nouvelle centrale pour la ventilation, le chauffage et la climatisation de la salle. Elle conclut que les travaux à entreprendre seraient planifiés sur 2 ans, pour un total d'environ CHF 1'600'000.- estimation des coûts à +/- 25 %.

Sur la base de cette étude faisabilité, la Commune doit désormais requérir des offres pour les mandataires (architecte, ingénieur civil, ingénieur CV, ingénieur acousticien).

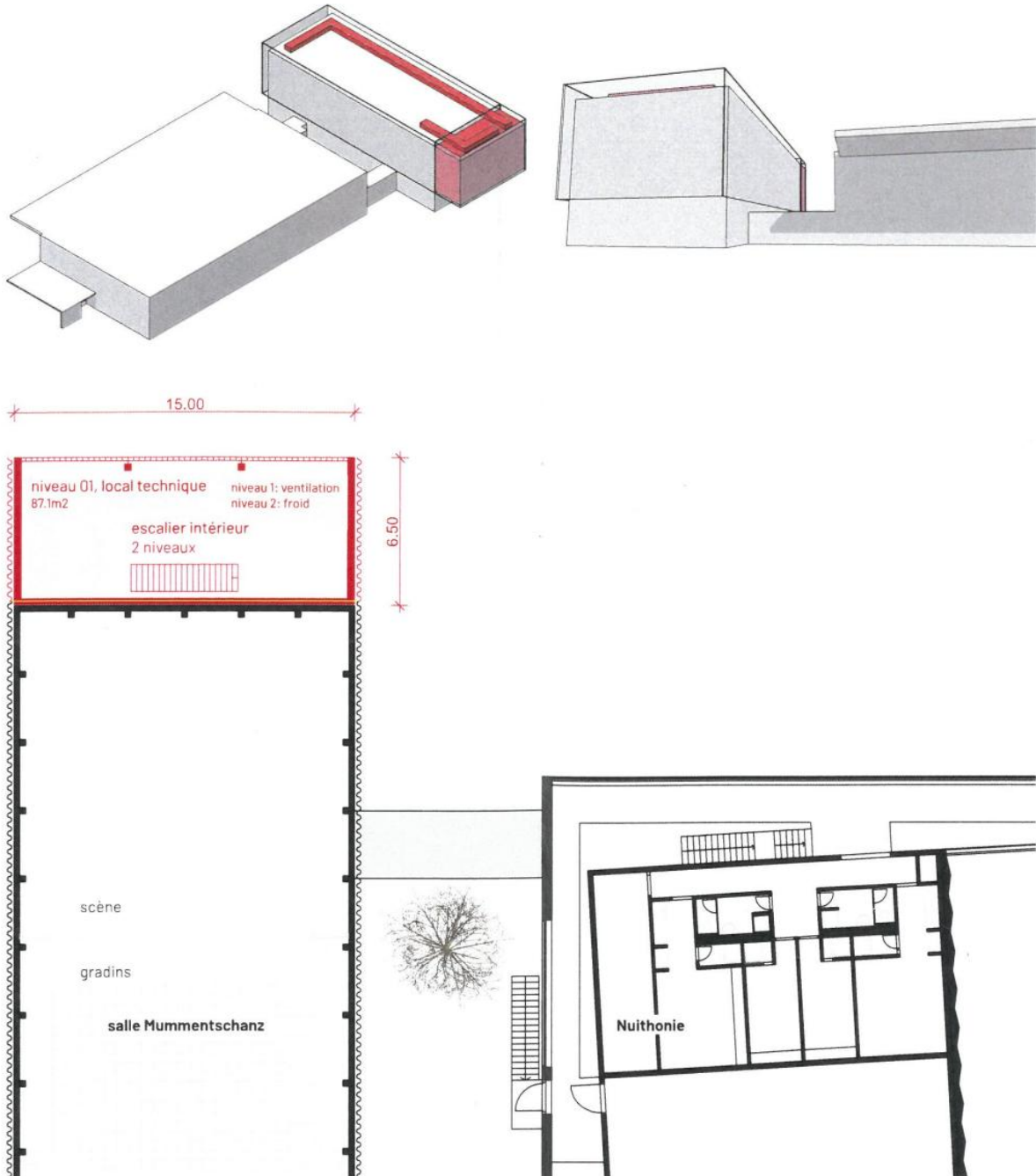
Notons que des travaux ont été entrepris sur l'appareil actuel - la carte électronique de la machine a pu être réparée, nécessitant le remplacement des displays et une procédure de mise en service – ce qui fait que le système fonctionne à nouveau, après avoir été en panne en début d'été, mais la situation reste précaire. C'est pour cette raison qu'il convient de procéder aux travaux de remplacement rapidement, afin d'éviter de devoir installer un chauffage provisoire, représentant des coûts supplémentaires.

Projet de nouvelle centrale ventilation et chauffage

Le Conseil communal de Villars-sur-Glâne a validé la variante d'implantation consistant à construire un volume technique sur deux niveaux contre et à l'arrière de la salle Mummenschanz. Le projet initial prévoyait de faire tenir le volume sur des piliers. Suite à l'intervention de Coriolis Infrastructures et après

discussion, une légère modification de la variante permettra de construire au rez-de-chaussée du volume une salle qui pourra être utilisée comme local de stockage pour le théâtre. En effet, il a été porté récemment à l'attention de Coriolis Infrastructures et de la commune de Villars-sur-Glâne que les espaces de stockage de Nuithonie n'étaient pas suffisants et que l'organisation autour de l'espace scénique n'était pas conforme aux normes de protection incendie (stockage dense et compacte sous les estrades - risque d'incendie important).

Le projet, selon l'étude de faisabilité, permet une réalisation technique de difficulté moyenne, offre une bonne adéquation technique et une bonne intégration architecturale, comme le montrent les schémas ci-dessous (les modifications sont en rouge) :



Enfin, il convient de préciser que les coûts du projet pourraient encore évoluer légèrement dans la mesure où l'estimation de CHF 1'600'000.- (+/- 25%) ne prend pas en compte l'aménagement de l'espace de stockage au rez-de-chaussée.

Financement

Coriolis Infrastructures n'a pas les ressources suffisantes pour couvrir ces dépenses par la fortune, aussi il est proposé de financer cet investissement par l'emprunt.

Notons que, conformément aux statuts, il s'agit d'une subvention octroyée par Coriolis Infrastructures à la Commune de Villars-sur-Glâne pour couvrir le montant total des travaux. Pour être conforme aux principes de MCH2, cette subvention devra donc être activée au bilan de Coriolis Infrastructures et amortie, aux mêmes conditions que celles utilisées par la Commune de Villars-sur-Glâne en lien avec cet investissement.

<u>Investissement net</u>	Montant CHF (TTC)
	1'600'000
 <u>Charges financières</u>	
Les charges financières annuelles de l'investissement se composent ainsi d'un amortissement annuel de 33 ans (3%) et d'un taux d'intérêts moyen sur l'emprunt (2%), soit :	
Amortissement	48'000
Intérêt (tenant compte d'une marge d'autofinancement à zéro) 2%	32'000
Frais financiers	80'000

Les amortissements comptables sont calculés sur la base du coût brut des objets d'investissement et selon le cadre défini par l'annexe A1 de l'OFCo, respectivement selon le modèle « Tableau des immobilisations » fourni par le Service des communes fixant dans le détail l'amortissement de chaque type d'objet.

Proposition du Comité de direction

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué-e-s d'accepter le projet de nouvelle centrale de chauffage et de ventilation de la salle Mummenschanz à Nuithonie et de financer l'investissement d'un montant de CHF 1'600'000.- (+/- 25%) par l'emprunt.



Au comité de direction de Coriolis Infrastructures

Budget 2026 et demande de prêt bancaire

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les membres du comité,
Mesdames et Messieurs les délégué·e·s,

Lors de sa séance du 14 octobre 2025, la Commission financière a reçu les explications de Madame la Présidente Lise-Marie Graden et de Madame Christine Pittet, gestionnaire du Fonds, en vue de l'examen du budget 2026.

En premier lieu, la Commission financière tient à remercier le Comité de direction pour le travail fourni pour l'élaboration de ce budget.

Budget de résultats 2026

La Commission financière constate que le budget 2026 est équilibré.

A l'aide de quelques ajustements apportés cette année, le budget 2026 correspond pour l'essentiel aux normes MCH2. Seule la réserve reste non conforme aux normes. Toutefois, étant donné les changements à venir liés au contexte de la gouvernance culturelle régionale, il a été décidé de ne pas modifier davantage le fonctionnement comptable de Coriolis. Pour le reste, le budget est en conformité avec les nouveaux statuts, le règlement sur les finances et le mandat de prestation signé avec la FEN et les communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne.

La commission financière n'émettra pas de commentaire supplémentaire et se réfère au document distribué aux membres de l'assemblée.

Budget d'investissement 2026

La Commission financière a pris note du budget d'investissements 2026, dont les charges devraient être couvertes par un emprunt bancaire de CHF 1'600'000.--. Elle se réfère à son rapport relatif à la nouvelle centrale de ventilation et de chauffage de la salle Mummenschanz et émet un préavis favorable à cet investissement.

La commission financière à l'unanimité préavise favorablement les budgets de résultats et d'investissements qui vous sont présentés ce soir.

Pour la Commission financière

MM. Philippe Chassot, François Grangier et Thierry Steiert

Au comité de direction de Coriolis Infrastructures

Nouvelle centrale de ventilation et chauffage de la salle Mummenschanz

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les membres du comité,
Mesdames et Messieurs les délégué·e·s,

Lors de sa séance du 14 octobre 2025 consacrée au budget 2026 de Coriolis Infrastructures, la Commission financière a reçu les explications de Madame la Présidente Lise-Marie Graden et de Madame Christine Pittet, gestionnaire du Fonds, concernant le financement d'une nouvelle centrale de ventilation et de chauffage pour la salle Mummenschanz à Nuithonie.

La Commission financière a pris connaissance du projet, lequel prévoit également la création d'un espace supplémentaire destiné au stockage des équipements de Nuithonie.

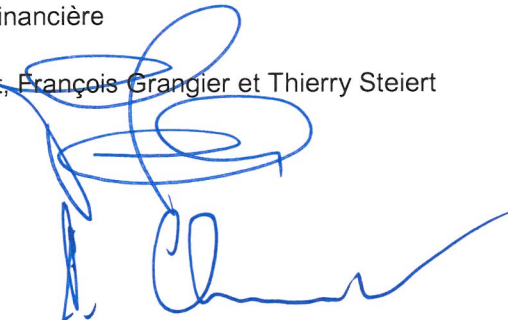
Elle relève l'urgence des travaux, initialement prévus en 2028, et souligne que la décision anticipée de Coriolis permettra leur réalisation rapide, évitant ainsi des coûts supplémentaires liés à des solutions provisoires.

La Commission financière prend note que le financement prendra la forme d'une subvention d'investissement à la Commune de Villars-sur-Glâne. Cette subvention sera amortie selon le modèle « Tableau des immobilisations » du Service des communes, soit un amortissement sur 33 ans à 3%. Les coûts seront couverts par un emprunt bancaire de CHF 1'600'000.-. Les charges financières annuelles de l'investissement, comprenant l'amortissement et les intérêts, sont estimées à CHF 80'000.-.

La Commission financière préavisé à l'unanimité favorablement le projet de nouvelle centrale de ventilation et de chauffage de la salle Mummenschanz, ainsi que le financement de l'investissement d'un montant de CHF 1'600'000.- (à plus ou moins 25 %) par emprunt.

Pour la Commission financière

MM. Philippe Chassot, François Grangier et Thierry Steiert

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be a combination of the names mentioned in the text above.